

ACADEMIE DE POITIERS
BACCALAUREAT GENERAL - Session 2017

Littéraire – L

(à l'attention des candidats scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat)

Désignation (épreuve = ép.)	coeff.	nature	durée
Epreuves anticipées			
1. Français et littérature*	3	écrite	4h
2. Français et littérature	2	orale	20 min
3. Sciences*	2	écrite	1h30
Travaux personnels encadrés seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés	2	orale	30 min (1)
Epreuves terminales			
4. Littérature*	4	écrite	2h
5. Histoire-géographie *	4	écrite	4h
6. Langue vivante 1*	4 ou 4+4 (2)	écrite + orale	3h et 20 min
7 Langue vivante 2*	4 ou 4+4 (2)	écrite + orale	3h et 20 min
8. Littérature étrangère en langue étrangère	1	orale	10 min
9. Philosophie*	7	écrite	4h
10. Education physique et sportive	2	CCF (3)	
11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
langue et culture de l'Antiquité (LCA)* : latin ou grec	4	écrite	3h
ou arts plastiques*	3+3	écrite et pratique	3h30 et 30 min
ou cinéma-audiovisuel* ou histoire des arts* ou musique* ou théâtre* ou danse* // ou arts du cirque*(4)	3+3	écrite et orale	3h30 et 30 min
ou langue vivante 1 ou 2 approfondie (LVA)	4 (2)	écrite et orale	Intégrée à l'ép. n°6 ou n°7
ou langue vivante 3	4	orale	20 min
ou mathématiques*	4	écrite	3h
ou droit et grands enjeux du monde contemporain	4	orale	20 min
- EPS de complément (5)	2	CCF (3)	
Epreuves facultatives			
2 épreuves maximum au choix du candidat	2 →	pour la 1 ^{ère} ép. fac.	
seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés	3 →	pour ép. fac 1 si LCA	
	1 →	pour la 2 ^e ép. fac	
Arts (1 seul domaine) : arts plastiques ou cinéma audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou danse		orale	musique : 40 min autres arts : 30 mn
LCA : latin, LCA : grec		orale	15 min
Langue vivante 3		écrite ou orale	2h ou 20 min
Langue des signes française – LSF		orale	20 min
EPS (1 au choix) : Natation de distance (800m crawl) ; judo ; tennis ; rugby, basket-ball		CCF (scolaires) ou ponctuelle	selon discipline

* Epreuve écrite pouvant faire l'objet d'un oral au second groupe (2 au choix du candidat)

(1) La durée de l'épreuve est fonction du nombre de candidats par groupe, sur la base de 10 min par candidat.

(2) Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme épreuve de spécialité de langue vivante approfondie.

(3) Contrôle en cours de formation.

(4) Lorsque le candidat a suivi cet enseignement dans un établissement scolaire relevant de l'éducation nationale (lycée Marcelin Berthelot et Ecole nationale de cirque – Châtellerauld)

(5) Réservé au élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire (lycée Dassault de Rochefort et Cepmo uniquement).

Les candidats à l'épreuve d'EPS de complément ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative d'EPS.

Langue et culture de l'Antiquité = LCA

 **Sections européennes**

Les candidats peuvent demander, au moment de l'inscription, que la note obtenue à l'évaluation spécifique soit prise en compte au titre de l'une des deux épreuves facultatives.

La note d'évaluation spécifique comprend pour 20%, la note sanctionnant la scolarité dans la section au cours de la classe terminale et pour 80%, la note résultant d'une interrogation orale ponctuelle en fin d'année de terminale.